



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 78362

## Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les mesures qu'elle compte prendre afin de lutter contre les violences faites aux femmes dont le nombre est en constante augmentation. Il lui demande notamment ce qui pourrait être fait afin de permettre aux victimes de se reloger rapidement ou pouvoir être accueillies dans un lieu sûr.

## Texte de la réponse

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion contient plusieurs dispositions, d'application immédiate, qui ont pour objet d'améliorer les conditions d'accès au parc locatif social de ce public particulièrement fragile. Ainsi, l'article 80 de cette loi autorise pour les personnes mariées, liées par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement la prise en compte, pour l'attribution d'un logement social, des seules ressources du requérant en cas de violences au sein du couple attestées par le récépissé d'un dépôt de plainte. L'article 81 ajoute à la liste des publics prioritaires pour l'attribution d'un logement social, à l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation, les personnes subissant des violences au sein du couple. Le droit de réservation des préfets au profit des personnes prioritaires, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 29 décembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), est exercé au bénéfice des personnes reconnues prioritaires par la commission de médiation, puis au bénéfice des personnes prioritaires pour l'attribution des logements sociaux définies par le PDALPD dans le respect des règles énoncées à l'article L. 441-1. Cette modification législative renforce donc et incite à la prise en compte des personnes victimes de violences conjugales par les préfets, dans le cadre du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78362

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 2010, page 5178

**Réponse publiée le :** 5 juillet 2011, page 7398